

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

### Extrait du registre des délibérations n° 22-48

Le Conseil Municipal s'est réuni le DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX, à 20 heures 30, sous la présidence de Mme CHASSELOUP, Maire.

Étaient présents : Mme CHASSELOUP, M. TOUSSAINT, Mme ALLANIC, M. CHABANNES, Mme SAMSON, M. DEVIMEUX, Mme RIVIERE, M. BATANCOURT, Mme BARRÉ, M. MARTIN, Mme FAUCONNIER, M. POUCHIN, Mme BRUNEAU, M. GALLOU, Mme LABELLE

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

Date de convocation : 11 octobre 2022

Elus en exercice : 15

Elus présents : 15

Elus votants : 15

**Objet : projet de sablière sur le territoire de la commune de Marboué – avis du Conseil Municipal :**

La société Pigeon Granulats Centre Île de France (groupe Pigeon) porte depuis plusieurs années un projet de sablière sur le territoire de la commune de Marboué.

Ce projet concerne plus de vingt-cinq hectares de terres agricoles, au lieu-dit la Guignière, entre le Loir à l'ouest et la route nationale 10 à l'est et vise l'extraction de plus de cent mille tonnes de sables chaque année, et ce pendant vingt ans.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 8 septembre 2020, le Conseil Municipal avait assisté à une présentation de la société Pigeon.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2021, le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable de principe à l'implantation d'une sablière sur le territoire de la commune.

Une enquête publique est en cours depuis le 4 octobre jusqu'au 3 novembre 2022. La commune doit exprimer son avis en argumentant sa position.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation du projet de sablière exposée par le groupe PIGEON le 6 septembre 2022, lors de la réunion publique.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal procède au vote :

Voix POUR : 3 : M. TOUSSAINT, M. CHABANNES et M. GALLOU

Voix CONTRE : 12 : Mme CHASSELOUP, Mme ALLANIC, Mme SAMSON, M. DEVIMEUX, Mme RIVIERE, M. BATANCOURT, Mme BARRÉ, M. MARTIN, Mme FAUCONNIER, M. POUCHIN, Mme BRUNEAU, Mme LABELLE

ABSTENTION : 0

**Arrondissement et canton de Châteaudun  
COMMUNE DE MARBOUÉ**

En effet, cette activité s'accompagne nécessairement de nuisances : bruit, poussière, accroissement du trafic poids-lourds sur un réseau routier déjà saturé, et qui plus est à proximité de l'espace naturel et paysager du Loir qu'il importe de préserver.

L'aménagement routier envisagé pour accéder au site et le rétrécissement de la voie de la RN 10 semblent très dangereux pour la circulation qui est déjà compliquée et engendreront des ralentissements supplémentaires.

Le trafic estimé à 20 rotations par jour, donc 40 passages, semble sous-estimé et ne tient pas compte du trafic lié aux entreprises venant s'approvisionner sur le site (une centaine d'entreprises selon la société PIGEON).

La société Pigeon prévoit une extraction partielle du sable en eau, ce qui laisse présager l'envol de poussières, dangereux pour la circulation, pour la santé des habitants (inhalation) et une insalubrité pour les riverains (dans les habitations et les terrains).

Un risque pour la santé est bien présent car des campagnes de suivi des retombées de poussières à proximité des bâtiments accueillant des personnes sensibles sont prévues dans un rayon de 1,5 kms, soit le centre bourg de la commune.

En période de sécheresse, où les restrictions d'eau sont imposées par l'Etat (2 mois en 2022), la société PIGEON pourra difficilement respecter cette interdiction.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la compatibilité entre les usines de la zone d'activités telles que les entreprises agro-alimentaire, de conditionnement de parfum ou de peinture de carrosserie...avec la sablière.

En effet, ces entreprises et la population subissent déjà les nuisances de l'usine de méthanisation située dans cette zone.

Un comité de suivi est déjà en place pour ces nuisances et la perspective d'un comité local de concertation et de suivi supplémentaire (comme le propose la société PIGEON) nous inquiète.

Le conseil Municipal est bien conscient de la nécessité de produire des granulats indispensables aux travaux publics et à la construction mais l'emplacement choisi est préjudiciable pour la population de Marboué.

La majorité des Marbouésiens s'oppose à l'installation de cette sablière sur la commune et craint la dévalorisation de leur habitation.

Le bien-être et la santé de la population est la priorité de la commune qui n'en tirera aucun avantage que ce soit écologique, financier ou social.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil Municipal, à la majorité :

- s'oppose à la réalisation de ce projet de carrière à Marboué
- demande que le projet soit abandonné
- autorise Mme le Maire à signer tout acte ou pièces utiles.

Pour extrait conforme  
Gaëlle CHASSELOUP  
Mme le Maire



Rendu exécutoire par dépôt en Préfecture et publication le